



La CGT se félicite de la mobilisation des salariés des Arts décoratifs, déterminante dans ce mouvement.

En effet, le grand nombre de salariés présents depuis la première assemblée générale liée aux négociations annuelles obligatoires, jusqu'à la sortie de grève, 5 semaines plus tard, a permis aux élus de faire pression sur la direction des Arts décoratifs, ainsi que sur le ministère de tutelle, étant donné l'absence d'écoute de Mme Baudrez.

L'intersyndicale a fonctionné jusqu'au bout, et si les attentes de beaucoup d'entre nous, salariés des Arts décoratifs, sont déçues, cette mobilisation a néanmoins permis d'obtenir quelques avancées non négligeables, déjà annoncées par l'intersyndicale :

- revalorisation des taux horaires bruts des enseignants des Ateliers du Carrousel et de l'Ecole Camondo, ainsi que des conférenciers, de 1% avec effet rétroactif au 1er septembre 2011.
- attribution, en 2011, d'une prime d'ancienneté exceptionnelle pour les enseignants des Ateliers du Carrousel, graduelle par palier de 5 ans et proratisée au temps de travail hebdomadaire au regard d'un équivalent taux plein pour 12h00 de cours par semaine.
- révision de la grille des enseignants des Ateliers du Carrousel dès janvier 2012 par la mise en place d'un groupe de travail Direction / Enseignants / Organisations syndicales.
- distribution de l'enveloppe du mérite 2012 sous forme d'augmentation de salaire forfaitaire de 10 € bruts à compter au 1er janvier 2012 pour les salariés CDI de la grille au prorata du temps de travail effectif.
- prise en charge de l'augmentation de 10% des cotisations de la mutuelle sans baisse de prestations et sans hausse de cotisations pour les salariés.
- attribution d'une prime exceptionnelle en 2011 de reconnaissance des résultats de 100 € bruts quelque soit le temps de travail effectif pour les salariés de la grille en CDI et CDD, présents au 3 janvier 2011, et versée en décembre 2011.
- restitution de la retenue sur salaire des 3h00 de la 1ère assemblée générale.
- organisation d'une réunion de travail de comparaison entre les tableaux réalisés par la CGT et les courbes fournies par le Ministère sur l'état comparatif des salaires des Arts Décoratifs en regard de ceux des agents du Ministère, suivie d'une réunion avec le Ministère.

- révision de la grille salariale en 2012.
- enfin, paiement des jours de grève, ce qui constitue la reconnaissance, par la direction des Arts décoratifs, de son entière responsabilité dans le déclenchement de cette grève.

L'initiative de nous rendre, élus des syndicats et salariés grévistes, au ministère, lundi 12 décembre, à un moment où les négociations avec la direction des Arts décoratifs étaient bloquées, a été déterminante, également. En effet, nous avons, de cette manière, signifié à Mme. Baudrez, que nous savons, dorénavant, d'où viennent les directives qui président à sa politique salariale, et que nous savons, par conséquent, que notre interlocuteur privilégié se trouve rue Saint-Honoré.

M. Belaval, obligé d'accepter de se rendre à la réunion du 12 décembre, au ministère de la culture, réunion imposée par les salariés des Arts décoratifs, a d'ailleurs confirmé que le ministère se porte garant des salaires aux Arts décoratifs.

Dans ce contexte, il a indiqué que les partenaires sociaux, direction des Arts décoratifs et syndicats, devront, pour répondre à la revendication de rattrapage du retard des salaires par rapport aux mêmes emplois de la fonction publique, définir un plan pluriannuel.

Certes, la parole du ministère ne suffit pas, et nous devons rester vigilants sur la suite qui sera donnée aux propos de M. Belaval. Il n'empêche que ces propos ont bien été tenus, et que Mme Baudrez se doit maintenant d'apporter des propositions chiffrées.

Lors de cette même réunion du 12 décembre au ministère, la CGT a rappelé, à la fois à Mme Baudrez et au représentant de l'Etat, que les revendications de la grève de décembre 2011 aux Arts décoratifs rejoignent celles de la grève, conduite par l'intersyndicale CGT-FO-CFDT, du 24 novembre 2009. En effet, la mutuelle, la prime au mérite, et la revalorisation des salaires, constituaient les revendications de l'époque. Or, mis à part la redistribution, pour une année, de la prime au mérite pour les catégories C, et la mise en place d'un contrat unique pour la mutuelle, les questions les plus problématiques, car liées au pouvoir d'achat des salariés, n'ont pas été résolues.

Si Mme Baudrez veut monter qu'elle a compris le problème de fond aux Arts décoratifs, elle se trouve aujourd'hui contrainte de trouver rapidement des solutions pérennes sur la mutuelle d'une part, et sur le rattrapage des salaires d'autre part.